

INFOS HERENS

1. CHOIX DES PRESTATIONS

Comme l'a fait savoir le Président lors de l'assemblée générale 2002, et conformément à l'infos Hérens No 7 de février, chaque éleveur doit se déterminer sur les prestations choisies et notamment s'il désire poursuivre ou stopper le contrôle laitier intégral dans son exploitation.

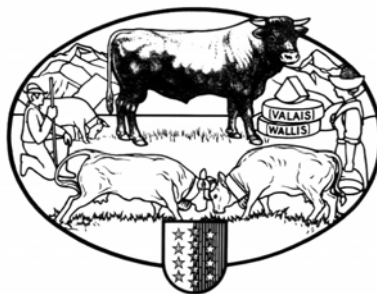
A cet effet chaque éleveur, ayant des animaux dans la liste de Herdbook 2002, reçoit annexé à la présente un formulaire qu'il doit remplir et retourner dans les 20 jours à l'adresse suivante : Fédération d'élevage de la race d'Hérens, Case postale 437, 1951 Sion.

Nous vous informons que celui qui poursuit le contrôle, le poursuit pour tout son troupeau et que celui qui l'abandonne, l'abandonne également pour toutes ses bêtes. Il n'est donc pas possible de soumettre qu'une partie de ses animaux à cette épreuve.

Cette possibilité a été envisagée et donnée, car il ressort clairement des statistiques que la durée de lactation standard de 240 jours, n'est atteinte que par un nombre restreint d'animaux (33 % en 2001 pour 65 % en 1982). Qui plus est, cette épreuve qui était obligatoire, est tout à fait inadaptée pour l'élevage allaitant. Pour ce dernier, une épreuve de productivité adéquate est à l'étude.

2. REGLEMENT DU HERDBOOK

Le Comité va prochainement éditer un règlement du Herdbook pour la race. Ce dernier sera remis à chaque éleveur dès son approbation par l'Office fédéral de l'Agriculture.



La principale nouveauté est commentée ci-dessous :

Dorénavant, toutes les attestations de naissance des veaux destinés ou non à l'élevage devront être enregistrées au Herdbook, au moyen de la carte de saillie, de mise bas et de marquage

préimprimée. Ces cartes SMM devront parvenir au Herdbook 30 jours à compter de la naissance du veau.

Il est donc impératif que toutes les saillies et/ou IA soient enregistrées correctement et transmises dans les délais au service du Herdbook.

L'enregistrement systématique de toutes les saillies ou IA, ainsi que l'enregistrement de tous les veaux sera l'une des conditions principales pour la participation au combat en remplacement des données extraites du contrôle laitier.

3. ENREGISTREMENT DES SAILLIES

A ce jour, un certain nombre de carnets de saillies ne sont pas encore parvenu au service du Herdbook.

Les intéressés voudront bien faire le nécessaire avant le **31 juillet**, faute de quoi, les veaux n'obtiendront l'ascendance que sur confirmation par un laboratoire reconnu.

4. CONFIRMATION D'ASCENDANCE POUR LES REPRODUCTEURS

La confirmation d'ascendance par un laboratoire reconnu fait partie intégrante des conditions d'admission au Herdbook des mâles.

Les propriétaires qui ne l'ont pas encore fait effectuer, voudront bien le faire au plus vite.

5. MISE EN VALEUR DU CONTRÔLE LAITIER 2001

5'149 lactations ont été closes en 2001, dont 1'709 avec une durée de lactation de 240 jours et plus. Le tableau suivant informe sur la productivité moyenne des différentes classes d'âge :

Résultats des lactations 2001

Catégorie	Vaches soumises au contrôle	Dont avec 240 jours et +		Lait	% Mg	% Prot.	Indice Ø
		Nombre	%				
1.	1239	478	38.6	2634	3.70	3.45	36.1
2.	976	351	35.9	3068	3.72	3.40	36.6
3.	806	255	31.6	3281	3.66	3.35	36.9
4.	654	200	30.6	3350	3.68	3.34	35.9
5. et +	1474	425	28.8	3560	3.66	3.31	36.3
Total et Ø	5149	1709	33.2	3134	3.68	3.37	36.3

6. PRODUCTIVITE A 100 JOURS / LACTATIONS 2001-2002 (état au 25.06.02)

La production moyenne à 100 jours des différentes classes d'âge figure ci-dessous :

Catégorie	Nombre	Kg	Maximum	Ecart-type
1.	878	1090	1965	266.3
2.	772	1343	2569	334.3
3.	573	1471	2754	373.1
4.	397	1553	2992	390.3
5. et plus	724	1579	2905	400.5
Total et Ø	3344	1374	2992	396.1